La fabrique de mesures

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **27 (1876)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-784251

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

1⁰ un bétail abondant et de bonne qualité, 2⁰ nos montagnes et nos paturages que nous devons utiliser nous-mêmes et nous garder de les laisser tomber en d'autres mains, 3⁰ nos forêts à l'amélioration et l'augmentation desquelles nous devons travailler sans relâche. Enrichir cette dernière source est le but de la science forestière et ce but ne saurait être atteint là où on ne fait rien pour l'entretien des forêts.

H. Seif, Inspecteur forestier communal.

Zurich. Au vu du rapport de son Inspecteur général touchant l'état des forêts de la vallée supérieure de la Tœss, le conseil d'Etat a décrété qu'il serait donné des cours forestiers à l'usage des propriétaires de forêts de cette vallée et en a confié l'organisation à l'Inspection générale.

Ces cours ont été tenus ce printemps à Turbenthal, Bauma et Fischenthal etont été donnés par l'Inspecteur d'arrondissement M. Keller. Leur durée a été de deux jours et les sujets traités répartis comme suit:

1er jour: leçon de sylviculture donnée en chambre, exercices de nettoiements et d'assiette d'éclaircies dans la forêt, discussion familière.

2me jour: Leçons en chambre sur les repeuplements naturels et artificiels, exercices pratiques d'établissement des pépinières de plantations et de semis en forêts, discussion familière le soir.

En outre une excursion faite dans les forêts de Dettenriedt, de Kybourg et de Winterthur ont eu pour but de démontrer aux excursionnistes les résultats produits par une bonne administration forestière.

Les cours furent suivis par 100 propriétaires dont 60 firent partie de l'excursion. Leur grande attention aux leçons, l'intérêt avec lequel ils ont pris part aux exercices pratiques et à la promenade au milieu des forêts permettent d'espérer que les cours loin d'avoir été inutiles porteront de bons fruits.

La fabrique de mesures

de Théophile Beck à Schaffhouse recommande ses pinces à mesurer les bois, gradués en mesures métriques et de construction perfectionnée, à tous les forestiers, marchands de bois, constructeurs et à tous ceux en général qui ont à entreprendre des mesurages de bois.

Ces pinces sont en bois dur et lisse, pour diminuer le frottement et pour ménager les chiffres et les lignes de la division, les surfaces

larges de la grande tige sont légèrement évidées et les surfaces étroites sont recouvertes de laiton; les surfaces correspondantes de la traverse mobile peuvent également être garnies de laiton, au désir de l'acheteur.

Comme l'exactitude du mesurage dépend essentiellement de la position de la traverse mobile, qui doit demeurer sans cesse parfaitement perpendiculaire à la tige, on a voué à cette condition une attention spéciale, et l'on a employé pour la remplir différents systèmes, savoir:

a. Un ressort assujetti à l'intérieur de la traverse mobile et servant à la serrer constamment contre le dos de la tige.

b. Un frein qui permet de régulariser les mouvements de la traverse mobile à l'aide d'un levier excentrique.

c. Un frein qu'on règle par une vis d'arrêt placée en arrière de la traverse mobile.

Les systèmes indiqués sous les lettres *b.* et *c.* sont, de l'avis de plusieurs praticiens, préférables pour les mesurages dans lesquels une grande exactitude est nécessaire; en revanche pour les mesurages ordinaires le premier système est plus commode, parce qu'il permet d'opérer avec plus de célérité et qu'il donne néanmoins des résultats suffisamment exacts.

La tige est assez longue pour permettre de mesurer exactement et commodément des troncs épais d'un mètre. On peut aussi confectioner des pinces pour de plus fort diamètre, mais la fabrique ne s'en charge que sur commande spéciale.

A l'égard de la division de la tige nous avons aussi tenu compte des divers besoins qui se font sentir. Les pinces ordinaires indiquent simplement les diamètres en centimètres et demi centimètres. Pour ceux, qui veulent lire directement la surface et le volume correspondant nous avons d'autres pinces, dont la tige indique sur le revers les décimètres et centimètres carrés correspondant au diamètre. Enfin pour des mesurages plus exacts nous tenons des pinces divisés en millimètres.

J'ai soumis mes pinces à l'examen d'hommes compétents, ainsi Mr. le professeur Landolt à Zurich et MMr. les inspecteurs forestiers Vogler et Kehlhofer à Schaffhouse, leur jugement unanime a été très-favorable, aussi bien sous le rapport des systèmes employés, que sous celui de l'exécution exacte et bien soignée.

Les prix sont les suivants:

No. 1 a. Pince en bois imprégné d'huile de lin, avec ressort en acier, division de la tige en centimètres . . fr. 7. —

No. 2 a.	idem, en bois blanc vernis, avec ressort, tige divisée en demi-centimètres . . .	fr. 8. —
No. 3 a.	idem, tige doublée de laiton sur les bords pour le reste comme au No. 2 a . . .	„ 10. —
No. 4 b.	idem, avec frein et levier excentrique, tige doublée de laiton	„ 13. —
No. 5 c.	idem, avec vis d'arrêt, tige doublée de laiton	„ 14. —
No. 6 c.	idem, avec vis d'arrêt, tige et traverse doublées de laiton	„ 15. —
No. 7 c.	idem, idem, avec division en millimètres et indication des surfaces	„ 16. 50
No. 8 c.	idem, idem, soigneusement polie et vernie .	„ 20. —
No. 9	idem, tige tout en acier et traverses en fer .	„ 25. —

On est prié d'indiquer quel système on désire pour assurer la bonne position de la traverse mobile (ressort, levier ou vis d'arrêt).

Prix de mesures, en bois poli, longues d'un mètre, divisée en centimètres et demi-centimètres . . la douzaine fr. 10
idem, doublée de laiton . . . . „ „ „ 16
qualités plus fortes, également doublées . „ „ „ 18—20

Mesures longues d'un mètre en bois poli,
divisées en millimètres . . . . „ „ „ 14
idem, doublée de laiton . . . . „ „ „ 20
idem, qualités plus fortes, également doublées „ „ „ 22—24

La fabrique confectionne encore des mesures longues de 2 et de 3 mètres, divisées en centimètres ou en millimètres.

Extrait du rapport sur l'économie forestière du canton d'Argovie en 1875.

1. Forêts de l'état.

Les forêts domaniales occupent une étendue de 8030 arpents, dont 3422 arpents sont des futaies de résineux, 2564 arpents des futaies de bois feuillus et 2044 arpents des taillis simples et composés.

La surface des coupes exploitées comporte 127,9 arpents, les éclaircies se sont étendues sur 552 arp., les premières occupent $^1/_{63}$, les dernières $^1/_{14}$ de la surface de forêts. Le total des produits s'élève à 7426 moules de 100 c. de masse concrète, savoir 2857 moules de bois de service, de construction et de sciage, 2460 moules de bois à brûler provenant d'essences feuillues et 645 moules de bois résineux